

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 11 JANVIER 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 5 janvier 2023

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 16 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le 11 JANVIER 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques,

Absents excusés : GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, VASLIN Aurélie, SERVANT Ludovic

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/03

PROJET ECOLE- DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FONDS VERT

Madame le Maire rappelle au Conseil que depuis l'été dernier, plusieurs réunions de travail se sont tenues concernant une réflexion d'ensemble sur la réfection de la cour de l'école. En effet, depuis la construction du groupe scolaire en 1973, des travaux d'amélioration ont été réalisés régulièrement sur les bâtiments mais la cour est restée en l'état.

La commission en charge de ce projet a constaté la nécessité de mettre en sécurité et en accessibilité la cour de l'ensemble du groupe scolaire, la construction d'un préau côté maternelle, la construction d'un local de rangement, et la réfection complète de la clôture de l'enceinte de l'école.

Afin d'avoir une première estimation du coût global de ce projet, des devis ont été demandés. Madame le Maire présente et commente au Conseil les devis :

Mise en sécurité et accessibilité de la cour	252 898.75 € HT
Construction d'un préau	39 184.49 € HT
Construction d'un local de rangement	12 991.60 € HT
Clôture de l'école	19 472.50 € HT
Soit un total.....	324 547.34 € HT
Estimation coût maîtrise d'œuvre 10 %.....	32 454.73 € HT
TOTAL-----	357 002.07 €HT

Madame le Maire indique que ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR et du FONDS VERT. Elle propose le plan de financement suivant :

Etat DETR	107 100.62
Communauté d'Agglomération FONDS DE CONCOURS	35 789.00
Etat FONDS VERT	29 208.32
Autofinancement/emprunt	184 904.13

357 002.07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus pour le projet école*
- *Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 % pour le coût total des travaux maîtrise d'œuvre comprise soit 357 002.07 € HT*
- *Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FONDS VERT à hauteur de 10 % pour le coût des travaux de la cour et du préau soit 292 083.24 € HT*

Pour extrait conforme

Aux Ormes le 16 janvier 2023

Béatrice FONTAINE

Maire